



Affiché le 22 décembre 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2008

L'an Deux Mille Huit,
Le 18 décembre 2008 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2008, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Madame Nathalie GATÉ, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Véronique BOUËT, Monsieur Olivier DESCHANEL, Madame Françoise PICHON-TUQUET, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Bernard BERTHELOT, Madame Brigitte CORRE, Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Madame Edwige BRACHU, Monsieur Mickaël CADOT, Madame Catherine COUPAYE, Monsieur Jean-Marie BIDET, Madame Stéphanie CASTELIN, Monsieur Benjamin GUERRIAU, Monsieur François VOUZELLAUD, Monsieur Patrick BARAU, Madame Sylvie BERTEL, Madame Karine COURTOIS-MAISONNEUVE, Monsieur René PRAT, Madame Catherine NEDELEC, Monsieur Dominique ANÉE, Madame Mireille GALBRUN, Monsieur Gilles CAVÉ, Madame Marie-Christine BIERLING, Madame Claude FROTTÉ, Monsieur Cédric TALBOURDET, Madame Véronique HERVÉ-GAGNEUL, Madame Isabelle BRONNEC

Pouvoirs :

Monsieur André CERCLIER pouvoir à Monsieur Bernard BERTHELOT, Monsieur Jean-Jacques TREHIN pouvoir à Madame Isabelle BRONNEC

Monsieur Olivier DESCHANEL a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 31
- votants : 33

N°1 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

PROPOSE la composition du Conseil Municipal s'établit comme suit :

Monsieur Dominique ANÉE, Monsieur Patrick BARAU, Madame Sylvie BERTEL, Monsieur Bernard BERTHELOT, Monsieur Jean-Marie BIDET, Madame Marie-Christine BIERLING, Madame Véronique BOUET, Madame Edwige BRACHU, Madame Isabelle BRONNEC, Monsieur Mickaël CADOT, Madame Stéphanie CASTELIN, Monsieur Gilles CAVÉ, Monsieur André CERCLIER, Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Madame Brigitte CORRE, Madame Catherine COUPAYE, Madame Karine COURTOIS-MAISONNEUVE, Monsieur Olivier DESCHANEL, Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Madame Claude FROTTÉ, Madame Mireille GALBRUN, Madame Nathalie GATÉ, Monsieur Benjamin GUERRIAU, Monsieur Claude GUILLET, Madame Véronique HERVÉ-GAGNEUL, Madame Catherine NEDELEC, Madame Françoise PICHON-TUQUET, Monsieur René PRAT, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Cédric TALBOURDET, Monsieur Jean-Jacques TREHIN, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT et Monsieur François VOUZELLAUD.

N°2 : MODIFICATIONS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la composition des commissions municipales et extra-municipales.

N°3 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL A CARQUEFOU

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Véronique HERVÉ-GAGNEUL, représentant du Conseil Municipal titulaire au sein de l'Association pour le Développement Culturel à Carquefou, soit :

- Olivier DESCHANEL (titulaire)
- Véronique DUBETTIER-GRENIER (titulaire)
- Véronique HERVÉ-GAGNEUL (titulaire)

- Karine COURTOIS-MAISONNEUVE (suppléante)
- Mireille GALBRUN (suppléante)
- Claude FROTTÉ (suppléant)

N°4 : DECISION MODIFICATIVE 2008 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative pour l'exercice 2008.

N°5 : DECISION MODIFICATIVE 2008 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative pour l'exercice 2008.

N°6 : BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2009.

N°7 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition comme suit pour 2009 :

	Taux 2008	Taux 2009
Taxe d'habitation	13,66 %	13,66 %
Foncier bâti	11,90 %	13,66 %
Foncier non bâti	36,24 %	36,24 %

N°8 : BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2009.

N°9 : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2008 ET 2009 DU BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye d'un montant maximum de 1 050 974,75 euros pour 2008,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye d'un montant prévisionnel de 1 049 314,00 euros pour 2009,

Le versement desdites subventions fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 67441 30

N°10 : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2008 ET 2009 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant maximum de 816 240,00 euros pour 2008,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant prévisionnel de 874 475,00 euros pour 2009,

Le versement desdites subventions fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 657362 520

N°11 : INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

RECONDUIT les dispositions de la délibération du 14 décembre 2001 et ACCORDE à M. DANTEC une indemnité de Conseil par application du barème suivant, calculé sur la base de la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices :

- sur les	7 622,45	premiers euros à raison de	3	pour	1000
- sur les	22 867,35	euros suivants à raison de	2	pour	1000
- sur les	30 489,80	euros suivants à raison de	1,50	pour	1000
- sur les	60 979,61	euros suivants à raison de	1	pour	1000
- sur les	106 714,31	euros suivants à raison de	0,75	pour	1000
- sur les	152 449,02	euros suivants à raison de	0,50	pour	1000
- sur les	228 673,53	euros suivants à raison de	0,25	pour	1000

et sur toutes les sommes excédant 609 796,07 d'euros à raison de 0,10 pour 1000.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 6225.0208

N°12 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2009

Le Conseil Municipal,

RÉPARTIT les subventions de la manière suivante :

Article	Sub-ventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	2009	Elus ne participant pas au vote
			SERVICES GÉNÉRAUX		930,00	
6574.025	/	Fonctionnement	A.C.P.G. et C.A.T.M.	Association	230,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Union Nationale des Combattants	Association	400,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Souvenir Français	Association	300,00	
			SÉCURITE/PRÉVENTION		1 510,00	
6574.112	/	Fonctionnement	ADPC 44 (PROTECTION CIVILE)	Association	1 250,00	
6574.112	/	Fonctionnement	Prévention Routière	Association	260,00	
			RESSOURCES HUMAINES		28 138,00	
6574.0208	/	Fonctionnement	Carquefou Amicalement Vôtre	Association	28 138,00	
			CADRE DE VIE		260,00	
6574.830	/	Fonctionnement	SEPNB	Association	80,00	

Article	Sub-ventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	2009	Elus ne participant pas au vote
6574.830	/	Fonctionnement	Jardiniers de France	Association	100,00	
6574.830	/	Fonctionnement	Croque jardin	Association	80,00	
			URBANISME		460,00	
6574.820	/	Fonctionnement	Association Départementale des Commissaires Enquêteurs de Loire-Atlantique	Association	460,00	
			AGRICULTURE		600,00	
6574.830	/	Fonctionnement	Association Carquefolienne des Professionnels de l'Agriculture (ACPA)	Association	600,00	
			COMMUNICATION		19 450,00	
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage d'Allela	Association	3 000,00	M. le Maire, M.Cadot, V.Bouët, C.Frotté, I.Bronnec
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage Eersel	Association	5 000,00	M. le Maire, M.Cadot, V.Bouët, C.Frotté, I.Bronnec
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage Eersel subvention exceptionnelle		5 000,00	M. le Maire, M.Cadot, V.Bouët, C.Frotté, I.Bronnec
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage Racovita	Association	6 000,00	M. le Maire, M.Cadot, V.Bouët, C.Frotté, I.Bronnec
6574.0232	/	Fonctionnement	Accueil Villes Françaises (A.V.F.)	Association	450,00	
			FESTIVITES		7 000,00	
6574.024	/	Fonctionnement	Comité des Fêtes	Association	7 000,00	S.Castelin
			SPORTS ET LOISIRS SPORTIFS		244 575,00	
6574.40	/	Fonctionnement	ALAC Sports et Loisirs sportifs	Association	7 420,00	V.Dubettier-Grenier, V.Bouët, O.Deschanel, E. Brachu, I.Bronnec, V.Hervé-Gagneul
6574.40	/	Fonctionnement	Amicale Laïque	Association	25 125,00	G.Cavé
6574.40	/	Fonctionnement	Aquatic Sport Carquefou	Association	8 770,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Archers de l'Erdre	Association	3 500,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Asso Sportive du Golf de Carquefou	Association	2 820,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Atlantique Rugby Fauteuil	Association	490,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Athlétique Club	Association	7 050,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou BMX Club	Association	4 360,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Handball	Association	24 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Hockey Club	Association	3 250,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Tir U.S.J.A.	Association	3 110,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Judo Club Carquefou	Association	6 920,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Triathlon Atlantique Carquefou	Association	1 110,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A.	Association	13 040,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Basket	Association	5 090,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Union Carquefou Sainte Luce Basket	Association	44 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Football	Association	80 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Ecole de Pêche Sensas	Association	1 070,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Rollers Skating	Association	1 700,00	
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. Collège Gérard Philippe	Association	490,00	V.Dubettier-Grenier, E.Brachu, C.Chopelin-Rappenne, C.Frotté, F.Vouzellaud
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. Collège Sainte-Anne	Association	440,00	
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. École Anne Frank	Association	300,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.E.P. Jacques Prévert	Association	230,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.E.P. Pierre Stalder	Association	290,00	
			CULTURE ET LOISIRS CULTURELS		89 503,00	

Article	Sub-ventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	2009	Elus ne participant pas au vote
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Ateliers d'Art	Association	18 800,00	V.Dubettier-Grenier, V.Bouët, O.Deschanel, E. Brachu, I.Bronnec, V. Hervé-Gagneul
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Danse	Association	21 000,00	V.Dubettier-Grenier, V.Bouët, O.Deschanel, E. Brachu, I.Bronnec, V. Hervé-Gagneul
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Langues	Association	7 650,00	V.Dubettier-Grenier, V.Bouët, O.Deschanel, E. Brachu, I.Bronnec, V. Hervé-Gagneul
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Loisirs divers	Association	21 300,00	V.Dubettier-Grenier, V.Bouët, O.Deschanel, E. Brachu, I.Bronnec, V. Hervé-Gagneul
6574.30	/	Fonctionnement	A.D.C.C.	Association	12 000,00	O.Deschanel, V.Dubettier-Grenier, I.Clergeau, K.Courtois-Maisonneuve, M.Galbrun, G.Cavé
6574.30	/	Fonctionnement	ADCC subvention exceptionnelle	Association	1 500,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Poterie	Association	900,00	G.Cavé
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Poterie subvention exceptionnelle	Association	2 603,00	G.Cavé
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Tissage	Association	150,00	G.Cavé
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Photo	Association	500,00	G.Cavé
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Photo subvention exceptionnelle	Association	200,00	G.Cavé
6574.30	/	Fonctionnement	Association des élèves de l'Ecole de Musique	Association	350,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Bridge Club	Association	80,00	
6574.30	/	Fonctionnement	USJA Musique	Association	240,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Le Temps qui Passe	Association	500,00	M. le Maire, I.Bronnec
6574.30	/	Fonctionnement	Kerc'hfaou	Association	600,00	
6574.30	/	Fonctionnement	APEEM	Association	300,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Carquefou Erdre et Loire Collections	Association	280,00	P.Rossignol
6574.30	/	Fonctionnement	Carquefou Echecs	Association	350,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Ensemble Choral Val d'Erdre	Association	200,00	
			PETITE ENFANCE		456 937,00	
6574.421	/	Fonctionnement	ALAC Secteur Enfance	Association	455 537,00	V.Dubettier-Grenier, V.Bouët, O.Deschanel, E. Brachu, I.Bronnec, V. Hervé-Gagneul
6574.63	/	Fonctionnement	Association Assistantes Maternelles Les Pitchouns	Association	800,00	
6574.63	/	Fonctionnement	Sos Urgence Mamans	Association	200,00	
6574.63	/	Fonctionnement	Enfance Majuscule	Association	300,00	
6574.63	/	Fonctionnement	UDAF espace rencontre	Association	100,00	
			ENFANCE		17 943,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Bureau des Élèves de l'ICAM	Association	3 000,00	
6574.025	/	Fonctionnement	P.E.E.P.	Association	335,00	
6574.025	/	Fonctionnement	A.I.P.E.	Association	335,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Amicale Laïque ALCEP Écoles	Association	2 700,00	G.Cavé
6574.025	/	Fonctionnement	Amicale Laïque ALCEP Transports cross	Association		G.Cavé
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne Activités diverses	Association	800,00	
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne Séjours	Association	2 115,00	
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne - Section sportive locale	Association	2 000,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Collège Gérard Philippe F.S.E.	Association	2 562,00	V.Dubettier-Grenier, E.Brachu, C.Chopelin-Rappenne, C.Frotté, F.Vouzellaud

Article	Sub-ventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	2009	Elus ne participant pas au vote
6574.025	/	Fonctionnement	Collège Gérard Philippe Séjours	Association	2 760,00	V.Dubettier-Grenier, E.Brachu, C.Chopelin-Rappenne, F.Vouzellaud, C.Frotté,
6574.025	/	Fonctionnement	OCCE coopérative scolaire Georges Brassens	Association	100,00	
6574.025	/	Fonctionnement	CLIS Ecole St Joseph	Association	1 236,00	M. le Maire, V.Dubettier-Grenier
			JEUNESSE		37 921,00	
6574.422	/	Fonctionnement	ALAC 12/14 ANS	Association	35 306,00	V.Dubettier-Grenier, V.Bouët, O.Deschanel, E. Brachu, I.Bronnec, V. Hervé-Gagneul
6574.422	/	Fonctionnement	Scouts et Guides de France	Association	2 000,00	
6574.522	/	Fonctionnement	Amitié SIDA	Association	615,00	
			TOTAL GENERAL		905 227,00	

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer :

- la convention triennale de partenariat avec l'USJA Carquefou Football,
- la convention triennale avec le Carquefou Handball,
- la convention de partenariat relative à l'Union Carquefou Sainte Luce Basket 2008-2011,
- la convention de partenariat avec l'ALCEP Carquefou.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 2009 à la convention 2008-2010 avec l'Association Amicalement Vôtre.

N°13 : VENTE DE FEUILLES DE DESSIN PENDANT LES RIDEP 2009

Le Conseil Municipal,

FIXE le prix de vente à 0,20 euros par feuillet

N°14 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

CRÉE 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour un total de 300 heures.

CRÉE 4 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour un total de 1849 heures.

CRÉE 2 postes d'auxiliaires de puériculture de 1ère classe du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour un total de 1500 heures.

CRÉE 2 postes d'agents sociaux de 2ème classe, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour un total de 1500 heures.

CRÉE 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour un total de 150 heures.

CRÉE 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour un total de 700 heures.

CRÉE 2 postes d'éducateurs des activités physiques et sportives, pour un total de 2500 heures.

CRÉE un poste de rédacteur à temps plein, du 1er février 2009 au 31 juillet 2009.

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière	Grade	Nombre de postes existants	Modification du tableau	Nombre de postes
Médico-social	Auxiliaire de puériculture	1	-1	0
	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	10	+1	11
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	12	+1	13
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	23	-3	20
	Rédacteur	4	+3	7
	Rédacteur principal	1	-1	0
	Rédacteur Chef	3	+1	4
	Attaché	7	+1	8
Technique	Contrôleur de travaux principal	0	+1	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	42	-8	34
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	6	+9	15
	Technicien supérieur Chef	3	-1	2
Sportive	Educateur des APS 2 ^{ème} classe	4	-1	3
	Educateur des APS 1 ^{ère} classe	3	+1	4
Police	Brigadier	3	-1	2
	Brigadier chef principal	0	+1	1

Après avis du CTP les postes correspondants sont supprimés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 (012).

N°15 : RECRUTEMENTS POUR DES BESOINS OCCASIONNELS A L'ECL

Le Conseil Municipal,

PERMET de recruter un adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 (012).

N°16 : FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit pour une période de trois ans du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 :

Tout cadre d'emploi de catégorie C = 100% des promouvables

Tout cadre d'emploi de catégorie A et B = 75% des promouvables avec examen professionnel
 Tout cadre d'emploi de catégorie A et B = 50% des promouvables sans examen professionnel.

DÉCIDE que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale restante est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

N°17 : CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE ET LA VILLE DE CARQUEFOU RELATIVE A LA MISE EN DEPOT D'UNE STATION D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE SECURISES

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions dans laquelle l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) met en dépôt une station d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage sécurisés (passeports biométriques).

N°18 : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE GROUPE F2E

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les avenants se rapportant à la procédure d'acquisition de la société Groupe F2E par la société Idex Energies.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux marchés susnommés.

N°19 : ACTUALISATION DES CREDITS SCOLAIRES ATTRIBUES AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE

Le Conseil Municipal,

à compter du 1^{er} janvier 2009, AUGMENTE de 2 % ces crédits selon la grille suivante :

2008	2009	Libellé
49,22	50,20	<u>Fournitures scolaires par an, par élève</u>
46,41	47,34	- en élémentaire - en maternelle
1 700	1 734	<u>Enseignement spécialisé pour l'ensemble des classes élémentaires et maternelles</u>
903	921	- pour le réseau d'aide spécialisée <u>Ouverture de classe élémentaire ou maternelle</u> - pour l'ouverture d'une classe
2008	2009	Libellé
180	184	Lorsqu'une classe sera fermée puis réouverte, le crédit sera de :
362	369	- après 1 an de fermeture
541	552	- après 2 ans de fermeture
722	736	- après 3 ans de fermeture - après 4 ans de fermeture
		<u>Classes transplantées pour les écoles élémentaires</u> Pour bénéficier de cette participation, le séjour doit comprendre 2

		nuits consécutives au minimum et la journée doit être entièrement passée à l'extérieur de la commune.
15,86	16,18	- par journée-élève pour les séjours en classe de neige
13,77	14,05	- par journée-élève pour les séjours en classe nature, mer, voile, patrimoine, à thème...
30 304	30 910	Plafond du crédit
		<u>Classes transplantées pour les élèves de Carquefou scolarisés hors commune</u>
		Pour bénéficier de cette participation, le séjour doit comprendre 2 nuits consécutives au minimum et la journée doit être entièrement passée à l'extérieur de la commune du lieu d'implantation de l'établissement.
15,86	16,18	- par journée-élève pour les séjours en classe de neige
13,77	14,05	- par journée-élève pour les séjours en classe nature, mer, voile, patrimoine, à thème
		<u>Transports occasionnels</u>
326	333	- par an, par classe, des écoles élémentaires
207	211	- par an, par classe, des écoles maternelles
		<u>Transports pour manifestations diverses (culturelles, patrimoine...) au Centre Ville, à la Fleuriaye et sur l'ensemble du territoire de la commune</u>
141	144	- par classe, par an, pour les maternelles des écoles Louis Armand, Anne Frank et Pierre Stalder
179	183	- par classe, par an, pour les CP et CE1 des écoles Louis Armand, Anne Frank et Pierre Stalder
278	284	- par classe, par an, pour les écoles maternelles Jacques Prévert et Georges Brassens
359	366	- par classe, par an, pour les écoles élémentaires Jacques Prévert et Georges Brassens.
		En dehors de ces crédits, des transports pourront être pris en charge par la Ville compte tenu des secteurs géographiques des écoles et du lieu de l'activité (piscine, base nautique, complexes sportifs...).

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2009 (211-6067, 212-6067, 213-6156, 252-62471 et 255-6288).

N°20 : ACTUALISATION DES CREDITS DE TRANSPORTS ATTRIBUES A L'ECOLE PRIVEE PRIMAIRE SAINT-JOSEPH

Le Conseil Municipal,

à compter du 1^{er} janvier 2009, AUGMENTE de 2 % le montant du crédit transport attribué à l'école privée primaire Saint-Joseph, soit :

- 144 € par classe de maternelle
- 183 € par classe de CP et CE1.

Les crédits nécessaires sont inscrits au B.P 2009 (252-62471).

N°21 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION VILLE/ALAC

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention cadre Ville/ALAC pour la période 2009, 2010 et 2011, ainsi que les conventions annuelles.

N°22 : ATTRIBUTION DE LA BOURSE INITIATIVE JEUNE

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE et PROCEDE au versement en une seule fois d'une bourse d'un montant de 100 € à Monsieur Benjamin Sorin.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008 – 6714/422

N°23 : HONORAIRES DE SCENOGRAPHIE POUR PRESENTATION D'UNE ESQUISSE

Le Conseil Municipal,

VERSE une indemnité d'un montant de 1 300 € HT à chacun des 2 candidats non retenus.
SOLLICITE l'aide correspondante à l'étude, l'aménagement et l'équipement des sites patrimoniaux et des musées près du Conseil Général de Loire-Atlantique et toutes autres subventions auprès de partenaires institutionnels ou autres organismes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009 (compte 2188-322).

N°24 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT D'AMITIÉS SIDA

Le Conseil Municipal,

VERSE une subvention exceptionnelle au profit de l'association Amitiés Sida d'un montant de 576 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008 (compte 6574-321).

N°25 : SUBVENTIONS POUR PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES A DES COMPETITIONS ET A UNE MANIFESTATION SPORTIVE

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les montants suivants au titre des saisons sportives 2007/2008 et 2008/2009 :

Participations exceptionnelles à des compétitions :

- une subvention hors critères de 1 800 €, aux Arches de l'Erdre USJA Tir à l'Arc pour ses participations aux Championnats de France individuels et par équipes qui se sont déroulés à Tarbes, Riom (63), Bully les Mines (62) et Voves (28).
- une subvention hors critères de 200 €, au Carquefou Athlétique Club pour sa participation au

Championnat de France d'Athlétisme jeunes qui s'est déroulé du 18 au 20 Juillet 2008 à Vénissieux.

Manifestation sportive :

- une subvention hors critères de 6 500 €, au Carquefou BMX Club pour l'organisation des Championnats de France de BMX qui se dérouleront les 3, 4 et 5 Juillet 2009 à Carquefou.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2008 (40-6574).

N°26 : TRANSFORMATION DE NANTES AMENAGEMENT EN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (S.P.L.A.) - SOUSCRIPTION AU CAPITAL - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE - APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Sur la base du projet de statuts de la SPLA, joint à la présente, et sous réserve de la décision de l'assemblée générale de la SEML, DÉCIDE, à l'occasion de la transformation de Nantes Aménagement en société publique locale d'aménagement, d'acquérir 799 actions de la SPLA "Nantes Métropole Aménagement" au prix unitaire de 45,31 €, soit un montant total de 36 202,69 €.

À ce titre, vise les dispositions de l'article 1042-II du code général des impôts aux termes desquelles les acquisitions d'actions réalisées par les communes ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor lorsque la décision de l'assemblée délibérante compétente fait référence au-dit article.

DÉCIDE d'inscrire, à cet effet, au budget principal - article 261.01 la somme de 36 202,69 €, montant de cette acquisition.

DÉSIGNE les représentants de la commune dans les différentes instances collégiales de "Nantes Métropole Aménagement", il s'agit de :

M. François VOUZELLAUD pour siéger au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires.

M. Claude GUILLET, Maire, pour siéger au sein du Conseil d'Administration en qualité de représentant de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

N°27 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

MODIFIE le budget 2008 comme suit :

- compte 261.01 : + 36 203 €
- compte 21112.824 : - 36 203 €

N°28 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

Le Conseil Municipal,

PREND acte de cette information.